

Majorité de 8 pour l'affirmative.

La question a été alors mise sur la question principale, telle qu'amendée ; et là même division ayant eu lieu que sur la question précédente,

RESOLU, que cette Chambre doit remettre à un tems futur la recherche des droits et prétentions que cette Province peut avoir sur le Collège de *Quebec* et les biens en dépendants.

Alors sur motion de Mr. *Dumas*, secondé par Mr. *Craigie*,

La Chambre s'est ajournée.

*Mercredi, 23e. Avril, 1800.*

UN *Bill* pour amender une Ordonnance passée dans la 25e. année du règne de sa présente Majesté, intitulée, " Ordonnance qui règle les formes de procéder dans les Cours de Judicature, et qui établit les procès par Jurés dans les affaires de commerce et d'injures personnelles qui doivent être compensées en dommages," a été lu pour la première fois.

Sur motion de Mr. *Berthelot*, secondé par Mr. *De Rocheblave*,

ORDONNE', que le dit *Bill* soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Conformément à l'ordre, Mr. *Papineau* a présenté à la Chambre un *Bill* pour fournir de l'eau à la ville de *Montréal* et aux parties adjacentes, lequel a été reçu et lu pour la première fois.

Sur motion de Mr. *Papineau*, secondé par Mr. *Perinault*,

ORDONNE', que le dit *Bill* soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Le *Bill* pour régler les pouvoirs de tester et les formalités des testaments, a été lu pour la seconde fois.

Mr. *Dumas* a proposé, secondé par Mr. *Perinault*, que le dit *Bill* soit